

édifices publics pendant trois ans. J. M. Quinn a été le plus bas soumissionnaire, et a obtenu le contrat à \$4.95 la corde d'érafile de montagne, et \$4.75 pour du bois franc mêlé. Le 11 mai, 1885, un arrêté du conseil fut passé, autorisant Quinn à transporter son contrat à Heney, à condition que Heney remplirait le contrat au taux fixé dans la commission de Quinn. Le contrat courut depuis le 1er septembre 1885, jusqu'au 1er septembre 1888. Il a été renouvelé deux fois par arrêté du conseil—le 7 décembre 1886, pour trois ans, depuis le 1er septembre 1888, jusqu'au 1er septembre 1891, et le 24 avril 1891, pour trois ans, à dater du 1er septembre 1891, jusqu'au 1er septembre, 1894, au taux des soumissions de Quinn, savoir : \$4.95 pour l'érafile de montagne et \$4.75 pour du bois franc mêlé.

DÉPENSES POUR CABLEGRAMMES.

M. LANDERKIN : Quel est le montant payé par le gouvernement du Canada depuis 1886 pour des câblegrammes expédiés par l'agence Reuter ? Des deniers ont-ils été payés à compte de tels câblegrammes pendant la dernière année fiscale, ou depuis le 30 juin dernier ?

Sir JOHN THOMPSON : Je suis incapable, présentement, de donner aucune information à l'honorable député au sujet de la première question. Je crois que certaines faibles dépenses ont été faites dans ce sens, il y a quelques années, mais dans les comptes, elles n'ont pas été distinguées des autres télégrammes. Quant à la seconde partie de sa question, je dirai que le montant payé, à titre d'acompte, sur ces télégrammes, durant la dernière année fiscale, a été de \$89.84. et que depuis le 30 juin, la somme de \$33.56 a été payée.

BRISE-LAMES A MININGASH, (I.P.-E.)

M. PERRY : Le département des travaux publics a-t-il reçu en aucun temps, entre le 1er juin 1891 et la présente date, une pétition des pêcheurs et autres personnes de Little Miningash, Ile du Prince-Edouard, demandant un brise-lames en cet endroit ? Si oui, est-ce l'intention du département d'accorder la demande des pétitionnaires.

Sir JOHN THOMPSON : Cette pétition a été reçue le 2 juin. Elle est encore devant le gouvernement, sous considération.

LOTS DE RÉSERVE DU CANAL RIDEAU.

M. LANDERKIN : Combien de lots sur la réserve du canal Rideau environnant le bassin sont-ils occupés comme clos à bois par M. John Heney ? Depuis combien de temps les occupe-t-il et quel loyer paie-t-il annuellement pour chaque lot ?

M. DEWDNEY : M. Heney occupe les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, partie de 7, partie de 8, 9, et partie de 10, tous sur le côté ouest du canal. Ces lots étaient en la possession de la compagnie de transport de Montréal et Ottawa, avant le mois de janvier 1886, lorsque cette compagnie a abandonné son bail. Je n'ai aucune information exacte sur la longueur du temps qu'il a occupé ces lots, mais je crois que c'est environ 25 ans. Il ne paye aucun loyer au ministère de l'intérieur.

M. LANDERKIN : Quelques-uns des lots formant partie des terres de l'artillerie sur la réserve du canal Rideau autour du bassin ont-ils été transférés au département des travaux publics ? Si oui, combien, à quelle date et pour quoi ? Par qui sont-

ils actuellement employés, pour quelles fins et quel est le chiffre du loyer ?

M. DEWDNEY : Les lots 15 et 16, sur la côté ouest de la réserve du canal, et aussi le terrain qui s'étend entre le lot 16 et le pont des Sapeurs, ont été transportés au ministère des travaux publics par un arrêté du conseil en date du 13 décembre 1886, dans le but d'y construire un bureau des douanes, et un entrepôt de vérification si cela était jugé nécessaire, et naturellement, il n'y a pas de loyer payé par ce département.

M. LANDERKIN : Quel est le montant total de loyer reçu annuellement des personnes qui occupent les terres de l'artillerie sur la réserve du canal Rideau autour du bassin ?

M. DEWDNEY : Le montant est de \$1,167.25.

COMMISSIONS ROYALES.

M. LANDERKIN : Combien de commissions royales ont été émises depuis la confédération ? Pour quelles fins ? Quel a été l'objet de ces enquêtes ? Quelle a été la date de la Commission dans chaque cas ? Quel a été le coût de chacune, et quel a été le coût total, y compris les impressions ?

M. CHAPLEAU : Je crois que pour obtenir ce renseignement, il vaudrait mieux demander un ordre de la chambre, vu qu'il faudra beaucoup de temps pour se procurer des différents ministères les documents nécessaires.

M. LANDERKIN : Si vous permettez que cette interpellation serve d'avis à une demande pour un ordre de la chambre, j'aimerais à ajouter les noms des commissaires dans chaque cas.

M. CHAPLEAU : J'adresse aujourd'hui des avis aux différents ministères dans lesquels des commissions ont été émises, et je fournirai le renseignement aussitôt que je l'aurai obtenu.

COLLÈGE MILITAIRE DE KINGSTON.

M. TROW (pour M. Amyot) : 1. Combien d'élèves ont suivi les cours du collège militaire de Kingston depuis sa fondation et y ont pris leurs diplômes ? 2. Quel a été le coût total de ce collège pour le Canada, depuis sa fondation ? 3. Combien son maintien coûte-t-il annuellement à la confédération ? 4. Combien y a-t-il eu d'élèves diplômés par ce collège pendant l'année scolaire 1890-91 ?

Sir ADOLPHE CARON : 309 élèves ont suivi les cours du collège militaire de Kingston depuis sa fondation, et 175 ont reçu leurs diplômes. Le coût total du collège pour le Canada depuis sa fondation est de \$768,197.48. La moyenne du coût de son entretien est de \$48,012 par année. Dix-huit élèves ont été diplômés pendant l'année 1890-91.

VOIES ET MOYENS.

La chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyes.

(En comité.)

M. FOSTER : Je propose—

Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, à compte de certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1892, la somme de \$10,387,699.17 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La résolution est rapportée et adoptée.